

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 1-2

Artikel: Situation de la protection civile dans le canton de Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation de la protection civile



dans le canton de Berne

Généralités

La mise sur pied de la protection civile a été contrôlée dans toutes les communes astreintes. En 1977 aussi, de nombreuses formations de la protection civile sont intervenues dans l'Emmental après de gros orages pour réparer les digues.

Personnel

Au 31 décembre 1977, l'effectif du personnel était de 41 personnes.

Instruction

Centre cantonal d'instruction

Le centre cantonal d'instruction à Lyss a été occupé durant 42 semaines par des cours cantonaux et fédéraux réunissant environ 2000 personnes.

Centres régionaux d'instruction

985 cours, exercices et rapports ont eu lieu dans les 14 centres régionaux d'instruction en activité dans le canton. 39 402 personnes ont suivi une formation dans les centres en question en 1977.

Cours fédéraux

L'Office fédéral de la protection civile a, au profit du canton, instruit 506 personnes en qualité de chefs locaux, de cadres des services de renseignements, alarme et transmissions, protection atomique-chimique et comme instructeurs cantonaux.

Demandes de dispense

L'office a traité environ 600 demandes de dispense concernant des personnes convoquées à des cours fédéraux et cantonaux.

Commission cantonale de visite sanitaire

Au cours de 2 journées, cette commission a examiné 29 personnes astreintes à la protection civile; 18 d'entre elles ont été déclarées inaptes à servir dans la protection civile.

Matériel

Au cours de l'année, nous avons attribué, livré et facturé du matériel aux communes astreintes à la protection civile pour un montant de 2,5 millions de francs.

On a en outre équipé avec matériel de pansement et de traitement:

7 centres opératoires protégés d'environ 250 lits chacun, construits sous des hôpitaux
39 postes sanitaires de secours d'environ 150 lits
49 postes sanitaires de 30 lits

8600 lits meublent aujourd'hui ces installations.

Tenue des contrôles

Au cours de l'année, les documents de contrôle ont été examinés dans 142 communes.

A part quelques remarques concernant une tenue imparfaite des cartes matricules et de contrôle de corps ainsi que des avis de mutation, le résultat de la tenue des contrôles peut être considéré comme bon.

Jusqu'à ce jour, les documents de contrôle ont été examinés dans 369 communes.

Organismes de protection d'établissement

Etablissements astreints à créer des organismes de protection au 31 décembre 1977: 370, dont 76 établissements de langue française.

Dans plusieurs établissements (exclusivement de grands établissements), l'organisme de protection a été revu et on a adapté les effectifs en personnel et en matériel dans le sens des postulats contenus dans la Conception de la protection civile de 1971.

Alarme et transmissions

Nous avons fait monter un nouveau lot de 6 sirènes et avons équipé de matériel de transmission 13 installations des organismes de protection locaux. De nombreuses communes disposent ainsi d'un poste de commandement ou d'une autre installation équipée de matériel de transmission. Pour alerter la population, 407 sirènes sont à disposition des communes.

Données financières

Les dépenses des dernières années concernant l'organisation, le personnel et le matériel nécessaires au développement de la protection civile sont les suivantes:

Année	Cours cantonaux et rapports (réduction faite des subventions fédérales)	Subventions aux communes et aux établissements pour les cours et l'acquisition de matériel		Total
		Fr.	Fr.	
1968	34 880	998 877	1 033 757	
1969	139 921	1 171 496	1 311 417	
1970	71 488	795 573	867 061	
1971	166 450	577 000	743 450	
1972	183 560	1 099 510	1 283 070	
1973	197 150	1 599 786	1 796 936	
1974	96 741	3 759 641	3 856 382	
1975	119 630	1 072 245	1 191 875	
1976	190 091	1 319 556	1 509 647	
1977	144 071	1 346 071	1 490 142	

Depuis le début de 1976, la comptabilité, qui auparavant était tenue par le commissariat cantonal des guerres, est assurée par l'office. On a procédé notamment à l'établissement de

715 avis de paiement (chèque postal et banque)

1310 factures aux communes

1060 bonifications aux communes

985 décomptes de cours, exercices et rapports ont été révisés

L'office a réparti en outre 20 180 265 francs de subventions fédérales et 4 968 684 francs de subventions cantonales entre 150 communes.

Constructions

Le tableau ci-après renseigne sur le développement des constructions de protection civile:

Année	Projets d'abris présentés	Subventions cantonales promises Fr.	Projets d'abris réglés	Subventions cantonales versées Fr.
1968	1802	10 467 398	1396	4 469 705
1969	2086	7 113 708	1004	3 270 806
1970	2036	6 833 394	1336	4 455 224
1971	2030	11 044 821	1160	4 434 845
1972	2496	12 494 067	1632	8 132 909
1973	2095	7 548 826	1858	10 451 696
1974	1861	4 702 422	2557	8 473 900
1975	1333	5 749 385	1830	8 000 000
1976	1409	5 613 573	1384	8 165 644
1977	1843	4 089 500	1309	4 968 684

40 608 projets de constructions et d'installations d'organismes de protection locaux (OPL) et projets d'abris ont été approuvés de 1950 à fin 1977. Le montant total des subventions octroyées s'élève à 110 951 949 francs.

Durant la période précitée, l'office a réceptionné 31 187 installations et dispositifs de l'OPL ainsi que des abris et le canton a versé au total 77 253 678 francs de subventions. Les engagements du canton s'élèvent à 22 278 586 francs, compte tenu des subventions promises pour des projets non encore exécutés et des cas dont les frais effectifs sont inférieurs aux devis.

Notre canton est en mesure d'offrir 770 900 places protégées, soit pour le 78 % de la population du canton.

En 1977, quelque 1200 places protégées ont été réalisées volontairement dans des communes non astreintes à l'obligation de construire des abris.

Lors des examens approfondis de 1309 décomptes d'installations et de dispositifs des OPL et d'abris, nous avons fait une coupe sombre de 4 381 000 francs sur des positions ne donnant pas droit à la subvention. Comme cette dernière est en moyenne de 65 %, à supporter par la Confédération, le canton et les communes, cette opération représente une économie de près de 2 847 000 francs, à

laquelle s'en ajoute une autre de 630 000 francs en chiffre rond, réalisée par l'introduction du dimensionnement de petits abris. Par ces mesures, les pouvoirs publics ont économisé, en 1977, au total 3,5 millions de francs.

Service central des secours en cas de catastrophes et de la défense (SCD)**Personnel**

Effectif au 31 décembre 1977: trois personnes

Secours en cas de catastrophes

Le SCD a organisé et coordonné le recours à des moyens militaires pour réparer les dommages dus aux intempéries dans les districts de Signau, Konolfingen, Seftigen et du Bas-Simmental. Il a également prêté main-forte à des interventions non liées à une catastrophe. Il a patronné l'élaboration d'un concept pour les transports des malades et des blessés et il prépare la mise en place d'un système d'alarme dans la zone rapprochée de la Centrale nucléaire de Mühleberg.

Défense générale

Le SCD a préparé et dirigé la partie civile de l'exercice combiné d'engagement «Bernadette». Au cours de conférences périodiques, ses représentants ont étudié, en compagnie de fonctionnaires supérieurs d'autres cantons et d'organes de la Confédération, des problèmes touchant la coordination.

Demandez notre matériel d'information!

Nous ne ferons pas l'affront aux responsables et aux membres de la protection civile de leur expliquer en détail la nécessité de provisions de ménage suffisantes. Nous voudrions plutôt essayer de leur être utiles en leur rappelant que nous leur envoyons gratuitement, pour leur usage personnel, cours d'instruction, journées de la porte ouverte, expositions, etc., le matériel de propagande suivant:

- brochure «Vos réserves de secours sont-elles prêtes?»
- tableau de durée de conservation des denrées alimentaires (très apprécié des ménagères)
- autocollant, même sujet que l'affiche reproduite à gauche (très apprécié des enfants)
- affiches (sujets: globe terrestre entre deux tampons et soupière), formats 25x33 cm et 90x128 cm, jusqu'à épuisement du stock; prière d'indiquer le sujet choisi.

Une carte postale ou un coup de téléphone (031 61 21 80) suffit!

Le Délégué à la défense nationale économique
Belpstrasse 53, 3003 Berne



Provisions de ménage c'est plus sage!